

COMMUNICATION SUR LES CATASTROPHES NATURELLES ET LES CRISES HUMANITAIRES AU BURKINA FASO

**Présenté par Hama THIENI
Responsable du service social MAC/FADA**



INTRODUCTION

Ces dernières décennies, le nombre de catastrophes signalées chaque année a considérablement progressé, passant de moins de 100 en 1975 à plus de 400 en 2001. Dans le même temps, le nombre de personnes touchées par les catastrophes et leurs répercussions économiques, sociales, environnementales n'ont cessé d'augmenter de façon vertigineuse. Nous continuons d'être confrontés au problème épineux de l'accroissement des vulnérabilités liées aux menaces planétaires, tels *les changements climatiques*. Notre planète doit se préparer à une multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes, à une dégradation de l'environnement et à des situations d'insécurité alimentaire ainsi, près de la moitié (48 %) des catastrophes signalées pendant la période (2004-2011) par le biais du *systeme d'information pour la gestion des catastrophes de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge* étaient des catastrophes d'origine hydrométéorologiques, par ailleurs la croissance démographique et l'urbanisation non planifiée peuvent avoir pour conséquence un nombre toujours plus important de personnes vulnérables.

La pénurie de ressources y compris celles des ressources naturelles comme l'eau risque d'entretenir des tensions grandissantes dans et entre les communautés et de provoquer ou d'entretenir des conflits avec des mouvements massifs de populations (refugiées). Ces difficultés actuelles et futures appellent des mesures élargies en matière de renforcement de *la résilience, de la réduction des risques, de la préparation aux catastrophes et de la gestion des catastrophes*. Nonobstant leur récurrence, il faut reconnaître que les hommes ont toujours vécu avec les aléas provoquant les catastrophes : en effet, nous avons toujours connu des famines, des sécheresses, des épidémies, des inondations, des tsunamis, des conflits etc.. La caractéristique principale des catastrophes, c'est qu'elles frappent sans prévenir, faisant de milliers de victimes d'où les crises humanitaires. Leurs impacts compromettent *le développement* des pays ainsi que *la paix et la cohésion sociale*. La présente communication va se pencher sur un certain nombre de points en vue de mieux appréhender les problématiques que sont : *les catastrophes naturelles et les crises humanitaires*

Pour ce faire le plan se décline comme suit :

I- CLARIFICATION CONCEPTUELLE

- ✓ CATASTROPHE NATURELLE
- ✓ CRISE HUMANITAIRE
- ✓ PREPARATION AUX CATASTROPHES
- ✓ PREVENTION DES RISQUES ET CATASTROPHES
- ✓ GESTION DES RISQUES ET DES CATASTROPHES
- ✓ REPOSE D'URGENCE

II- TYPES DE CATASTROPHES NATURELLES ET DE CRISES HUMANITAIRES AU BF : CAUSES ET IMPACTS

III- DONNEES HISTORIQUE EN MATIERE DE CATASTROPHES NATURELLES ET DE CRISES HUMANITAIRES AU BF

IV- DISPOSITIFS ET STRUCTURES EN MATIERE DE GESTION ET DE PREVENTION DES CATASTROPHES ET DES CRISES HUMANITAIRES

4-1- AU NIVEAU INTERNATIONAL

- ✓ DISPOSITIFS ET STRUCTURES
- ✓ ONG ET STRUCTURES INTERNATIONALES EVOLUANT DANS LE DOMAINES GPCCH
- ✓ DECLARATIONS ET CONVENTIONS SUR GPCCH

4-2- AU NIVEAU REGIONNAL

- ✓ ONG ET STRUCTURES REGIONALES EVOLUANT DANS LE DOMAINE GPCCH
- ✓ DECLARATIONS ET CONVENTIONS REGIONALES SUR GPCCH

4-3- AU NIVEAU NATIONAL

- ✓ DISPOSITIFS ET STRUCTURES
- ✓ QUE FAUT-IL COMPRENDRE PAR REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

- ✓ DEFIS ET PERSPECTIVES EN MATIERE DE GESTION ET DE PREVENTION
DES CATASTROPHES NATURELLES ET DES CRISES HUMANITAIRES AU
BF



CONCLUSION

CLARIFICATION CONCEPTUELLE

- ✓ **CATASTROPHE NATURELLE** : L'interruption grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société résultant des aléas naturels et causant des pertes en vies humaines, des pertes matérielles, économiques ou environnementales que les sinistrés ne peuvent surmonter avec leurs seules ressources propres.
- ✓ **CRISE HUMANITAIRE**: La situation dans laquelle la vie d'un grand nombre de personnes est menacée et nécessitant la mise en œuvre de moyens extraordinaires, dépassant ceux de l'aide humanitaire classique, pour éviter une catastrophe ou au moins, en limiter les conséquences. Elle consiste en une manifestation soudaine et violente qui frappe directement l'Homme à travers sa santé, son alimentation, ses conditions de vie, sa situation économique ou son environnement et qui intervient dans une période de tension potentiellement conflictuelle, de situation de déséquilibre grave ou de rupture préoccupante. Sont notamment considérées comme crises humanitaires, les mouvements massifs de personnes ou groupes de personnes ayant été contraints de fuir ou de quitter leurs habitations ou lieux habituels de résidence afin d'éviter les effets des conflits armés, des situations de violence généralisée, des violations des droits de l'homme et/ou des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, qu'ils aient traversé ou non une frontière.

- ✓ **PREPARATION AUX CATASTROPHES** : Les actions destinées à minimiser les pertes en vies humaines et les dommages. Elle consiste à organiser l'évacuation temporaire des populations et des biens d'un lieu menacé et à faciliter les opérations opportunes et efficaces de sauvetage, de secours et de réhabilitation.
- ✓ **PREVENTION DES RISQUES ET CATASTROPHES** : L'ensemble de mesures réglementaires ou de dispositifs matériels mis en œuvre pour éviter ou limiter les effets des risques ou catastrophes au niveau national ou local. Elle comprend les mesures pratiques de protection physique et relevant de l'ingénierie ainsi que les mesures législatives contrôlant l'aménagement du territoire et la planification urbaine.
- ✓ **GESTION DES RISQUES ET DES CATASTROPHES** : L'ensemble d'actions et de mesures permettant à une société d'éviter ou de minimiser les pertes engendrées par un désastre et de se rétablir des conséquences de ce dernier. Ces actions et mesures qui impliquent la mise en œuvre d'activités pendant et après l'apparition de la catastrophe comportent les secours d'urgence, l'assistance humanitaire et le rétablissement. *cf. loi 012 -2014/AN portant d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes*

CLARIFICATION CONCEPTUELLE FIN

- ✓ **REPONSE D'URGENCE** : L'ensemble de décisions et d'actions visant à apporter aux personnes sinistrées une assistance en vivres et en matériels de survie dès les premières heures de la survenue d'une catastrophe. *cf. loi 012 - 2014/AN portant d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes*

TYPES DE CATASTROPHES NATURELLES ET DE CRISES HUMANITAIRES AU BF: CAUSES ET IMPACT

1-CATASTROPHES NATURELLES

| CATASTROPHE S NATURELLES | CAUSES/FACTEURS A RISQUES | IMPACTS/REPERCUSSIONS |
|-----------------------------|--|--|
| Inondations | <ul style="list-style-type: none">-non-respect du schéma d'aménagement du territoire-fortes précipitations-occupation des zones à risques suite à la pression démographique-mauvaises pratiques culturelles-ouvrages de retenues d'eaux inappropriés-ensablement des retenues d'eau et des cours d'eaux | <ul style="list-style-type: none">-plan économique-plan vie humaine (décès)-plan social (sanitaire éducation, alimentaire)- plan environnemental et infrastructurel |

| | | |
|-----------------------------------|---|---|
| <p>Vents violents</p> | <p>-changements climatiques</p> | <p>-plan économique - plan vie humaine (décès) -plan social (sanitaire éducation, alimentaire) - plan environnemental et infrastructurel</p> |
| <p>Sécheresses</p> | <p>-déficit pluviométrique -mauvaises pratiques culturales -déforestation et désertification</p> | <p>-plan économique - plan vie humaine (décès) -plan social (sanitaire éducation, alimentaire) - plan environnemental et infrastructurel</p> |
| <p>Conflit homme-faune</p> | <p>-migration, manque de points d'eaux, réductions de zones de pâturages, dérangement des animaux dans leur biotope</p> | <p>-plan économique - plan vie humaine (décès) -plan social(sanitaire éducation, alimentaire) - plan environnemental</p> |
| <p>Invasion acridienne</p> | <p>-facteurs climatique favorables (sècheresse, vent)</p> | <p>-plan économique - plan vie humaine (décès) -plan social (sanitaire éducation, alimentaire) - plan environnemental</p> |

2- CRISES HUMANITAIRES

| | | |
|---|--|--|
| <p>Crises épidémiques de méningite</p> | <p>-vent sec harmattan séchant les muqueuses -mouvements des populations (sujets malades)</p> | <p>-plan économique - plan vie humaine (décès) -plan social (sanitaire éducation, alimentaire) - plan environnemental et infrastructurel</p> |
| <p>Crises épidémiques cholera</p> | <p>-insalubrité de l'eau -manque d'hygiène -stagnation des eaux usées -regroupement des populations</p> | <p>-plan économique - plan vie humaine (décès) -plan social (sanitaire éducation, alimentaire) - plan environnemental et infrastructurel</p> |
| <p>Crise sécurité alimentaire et nutritionnelle</p> | <p>-apport alimentaire inadéquat -accès insuffisant à l'alimentation -spéculation -insuffisance des pratiques des soins (femmes-enfants)</p> | <p>-plan économique - plan vie humaine (décès) -plan social (sanitaire éducation, alimentaire) - plan environnemental et infrastructurel</p> |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | <p>Epizooties : pandémie grippe aviaire et fièvre jaune</p> | <ul style="list-style-type: none"> -oiseaux migrateurs et volailles contaminées -mauvaises pratiques d'élevage -singes et hommes malades (fièvre jaune) | <ul style="list-style-type: none"> -plan économique - plan vie humaine (décès) -plan social (sanitaire éducation, alimentaire) - plan environnemental et infrastructurel |
| | <p>Mouvements de populations internes, rapatriés/retournés</p> | <ul style="list-style-type: none"> -instabilité sociopolitique -occupation et agression extérieure | <ul style="list-style-type: none"> -plan économique plan vie humaine (décès) -plan social (sanitaire éducation, alimentaire) - plan environnemental |
| | <p>Mouvements des populations réfugiées/demandeurs d'asiles</p> | <ul style="list-style-type: none"> -orpaillage anarchique -non-respect des textes relatifs au code minier et code de l'environnement | <ul style="list-style-type: none"> -plan économique - plan vie humaine (décès) -plan social (sanitaire éducation, alimentaire) -plan environnemental |

| | | | |
|--|---|---|--|
| | <p>Accidents industrielles /Technologiques</p> | <p>-mauvais état des infrastructures et des véhicules -non-respect du code de la circulation</p> | <p>-plan économique - plan vie humaine (décès) -plan social (sanitaire éducation, alimentaire) - plan environnemental et infrastructurel</p> |
| | <p>Crises sociales (troubles scolaires, universitaires, conflits entre agriculteurs-éleveurs, conflits intercommunautaires)</p> | <p>-incivisme -non-respect des franchises universitaires -vie chère -mal gouvernance -déficit de communication -mauvaise gestion du foncier rural</p> | <p>-plan économique - plan vie humaine (décès) -plan social (sanitaire éducation, alimentaire) - plan environnemental et infrastructurel</p> |

II- DONNEES HISTORIQUE EN MATIERE DE CATASTROPHES NATURELLES ET DE CRISES HUMANITAIRES AU BF

| SITUATIONS D'URGENCES | DATE | CONSEQUENCES HUMANITAIRES ET PERSONNES AFFECTEES |
|--|--|---|
| Ravages successifs de criquets pèlerins (famine) | - 1908 ,1948 -1921 | 50.000 morts Duré + de 7 ans |
| Sècheresses | -1970-1973 -1983-1984 -1991-1992 -1997-1998 -2003-2004 | - 5 à 20% déficit pluviométrique par rapport à la moyenne Pertes en vies humaines, bétail décimé (10 à 20% de bovins) , fortes migrations de population ,baisse importante du niveau des cours d'eaux ,déficit céréalier important dans certains provinces |
| Ennemies-de-cultures (acridiens,puceros,cantharides,che nils,bores,oiseaux granivores, striga) | (1986-1988-1989-1991-1990 -1992-1993) | Pertes importantes de récoltes Destruction feuilles des arbres Baisse rendement des cultures |

Inondations

| | |
|--------------|---|
| 1988 | -16 provinces touchées ,142 villages, besoins d'investissement 150.000 dollars U.S habitations, greniers, cheptel et volaille décimé |
| 1992 | 149.000 victimes, habitations, greniers, cheptel et volaille décimé -09 provinces touchées ,64 localités sinistrés, 21.400 victimes habitations, greniers, cheptel et volaille décimé -20 provinces touchées |
| -1994 | 68.000 victimes habitations, greniers, cheptel et volaille décimé, et barrages détruits |
| 2000 | -06 régions touchées, 11.464 victimes habitations, greniers, cheptel et volaille décimé |
| 2007 | -13 régions touchées 146.202 sinistrés, habitations, greniers, cheptel et volaille décimé |
| 2008 | -14 provinces touchées 24.676 victimes habitations, greniers, cheptel et volaille décimé |
| 2009 | -Ouagadougou et autres villes 180.386 victimes, habitations, greniers, cheptel et volaille décimé |
| 2010 | -173.276 sinistres |
| 2011 | -8.851 victimes |
| 2012 | -73.722 touche |

| | | | |
|--|---|---|--|
| | Mouvements de populations | -1999 -2002 -2002-2003 -2012 | - Rapatriement de 40 000 personnes de la Côte d'Ivoire (Tabou) - 600 personnes rentrées de la Libye - 365 979 personnes de la Côte d'Ivoire |
| | Conflits | -2009 -2010 -2011 -2012 -2014 | -3926 |
| | Refugiés | -2012 | 40,000 |
| | Epidémies méningites | -1996 | - 4060 décès |
| | Invasion acridienne | -1995/1996 -2004 | - 157 000 ha infestés - 30 000 ha infestés |
| | Maladies des plantes (mildiou, charbon) | Sept-dec 2004 | Pertes importantes de récoltes Destruction feuilles des arbres Baisse rendement des cultures |

| | | |
|---------------------------|---------------|---|
| Feux de brousse | annuel | <p>- 20% du couvert végétal dévasté.</p> <p>Destruction de la flore et de la faune. Récoltes décimées</p> <p>55 000 km2 de brousses ravagés</p> |
| Dégâts d'éléphants | -1993 | |
| Grippe aviaire | 2005/2006 | <p>- Secteur 30 OUAGA 2 octobre 110 Poules pondeuses abattues ;</p> <p>Bobo-Dosso 15-06 7005 Poules 294 Pigeons 1 corbeau 1 dindon 14 canards</p> <p>Tenado 391 poules, 104 pintades 28 pigeons</p> <p>Ouaga 166 poules 3 pintades 15 pigeons 6 colombes 5 canards</p> <p>Ouaga 1059 poules 1 pintades 144 pigeons 6 colombes 1 dindons, 45 canards</p> |

DISPOSITIFS ET STRUCTURES EN MATIERE DE GESTION ET DE PREVENTION DES CATASTROPHES ET DES CRISES HUMANITAIRES

3-1- AU NIVEAU INTERNATIONAL

C'est après la catastrophe survenue au Pakistan oriental (actuel Bangladesh) en novembre 1970 (cyclone et raz-de-marée) que se constitue véritablement un mouvement d'internationalisation des secours, mouvement dont la concrétisation institutionnelle au sein des Nations unies est « *United Nations Disaster Relief Organization* » (UNDRO). Créée en 1971, cette organisation était chargée de coordonner les activités de secours des grandes agences onusiennes, dans les cas, bien sûr, où les pays touchés par une catastrophe demandent l'aide internationale. Cette fonction de « coordination » était le résultat d'une importante négociation dans laquelle non seulement les Etats mais aussi les autres agences de l'ONU ont joué un rôle central. L'idée première était de créer une institution capable de diriger les secours au niveau mondial. Cependant, face à la peur de certains Etats notamment la France de perdre leur souveraineté et face à la levée de boucliers de certaines agences onusiennes tel *United Nations International Children's Emergency Fund (UNICEF)* qui craignait de perdre son mandat d'intervention dans les secours.

La résolution de création de l'UNDRO stipulait que l'organisation était autorisée à «*mobiliser, orienter et coordonner les activités de secours des divers organismes des Nations unies pour donner suite à une demande d'assistance formulée par un état victime d'une catastrophe* ». En somme, comme le résume très bien un ancien responsable de l'UNDRO : « *On a créé quelque chose qui avait des objectifs précis mais on lui a immédiatement retiré les moyens de le faire* ». De plus, dès le départ, l'organisation était assez peu dotée financièrement. Avec 06 postes en (1972-1973) et 11 en (1974-1975), alors qu'elle en avait demandé 15 postes, elle est uniquement subventionnée par les contributions volontaires des Etats membres de l'ONU. Ce sont les Etats-Unis qui participent les premiers et presque entièrement à son financement puisqu'en 1975 ils contribuaient à hauteur de 750 000 dollars, ce qui représentait la quasi-totalité des dépenses de l'Organisation pour cette année-là. Au fil des ans, l'UNDRO parvient toutefois à être reconnue : au moment de sa transformation en *Direction of Humanitarian Affairs (DHA)*, en 1991, elle comptait une cinquantaine de postes, dont 25 au budget régulier des Nations unies et le reste financé par les contributions volontaires des Etats membres

Au cours de l'année 1991, certains Etats membres et certains acteurs au sein des organisations internationales dénoncent en effet le manque d'efficacité de l'Organisation dans la gestion de nombreuses crises *qualifiées d'«humanitaires»* l'invasion du Koweït, la première guerre du Golfe (1990-1991) et les flux importants de réfugiés vers la Jordanie dont s'occupe l'UNDRO, le HCR étant impliqué à ce moment-là dans une affaire de corruption qui n'ont plus rien à voir avec les désastres dits « naturels » pour lesquels a été pensé son mandat. Ils réclament alors la création d'une Direction aux affaires humanitaires qui voit le jour en *décembre 1991* et dont le mandat n'est plus limité aux « *catastrophes naturelles* », mais élargi aux « *autres situations d'urgence* ». La fonction de coordination au sein de l'ONU passe sous la responsabilité d'un *sous-secrétaire général aux Affaires humanitaires, l'Emergency Relief Coordinator*, basé à New York, tandis que la DHA (*Direction of Humanitarian Affairs*) s'installe à Genève dans les anciens bureaux de l'UNDRO, en gardant le mandat de la coordination des activités de secours, mais avec une machinerie administrative et opérationnelle plus importante : un Fonds spécial est mis en place, le Central Emergency Revolving Fund (CERF) et des Consolidating Appeal Process (CAP), dispositifs de financement d'urgence, sont développés

Est également créé l'Inter-Agency Standing Committee (IASC), qui inclut les agences onusiennes, mais aussi d'autres acteurs des secours comme le mouvement de la Croix-Rouge et certaines organisations humanitaires

En 1998, la DHA est transformée en *Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA)* et son mandat étendu à la gestion des actions humanitaires de secours, au développement de politiques et au plaidoyer humanitaire. Aujourd'hui, l'OCHA, qui opère essentiellement à travers l'IASC (l'Inter-Agency Standing Committee), est un acteur de poids, puisqu'il bénéficiait d'un budget de 213 millions de dollars en 2008 et d'une équipe de 1 800 personnes.

Quelques ONG et structures internationales évoluant dans la gestion et la prévention des catastrophes et des crises humanitaires :

❧ CROIX ROUGE ET CROIX SANS ROUGE

- ❧ OCHA (Bureau de la coordination des affaires humanitaires)
- ❧ UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance)
- ❧ HCR (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés)
- ❧ OIM (Organisation internationale pour les migrations)
- ❧ FAO (Fonds Mondial pour l'Agriculture)
- ❧ PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement)
- ❧ OXFAM (Oxford committee for Famine Relief)

NB : elles sont toutes soit sous la coordination ET/OU partenariat avec de l'OCHA

Quelques déclarations et conventions internationales sur de gestion et la prévention des catastrophes et des crises humanitaires

- ✧ En Janvier 2005, la Conférence Mondiale sur la Prévention des Catastrophes (CMPC, Kobé, Hyogo, Japon) a ainsi vu l'adoption du Cadre d'Action de Hyōgo (CAH 2005-2015) dont le but fondamental est d'instaurer la résilience des nations et des collectivités face aux catastrophes
- ✧ La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification, en particulier en Afrique, a été adoptée en 1994 et est entrée en vigueur en 1996. La Convention des Nations Unies sur la diversité biologique a été adoptée en 1992 et est entrée en vigueur en 1993.
- ✧ La Stratégie internationale de prévention des catastrophes a été lancée en 2000 par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale en tant que cadre et mécanisme inter institutions (comprenant une équipe spéciale inter institutions pour la prévention des catastrophes et un secrétariat inter institutions) pour servir, au sein du système des Nations Unies, de centre de liaison chargé de promouvoir la sensibilisation et l'engagement du public, élargir les réseaux et les partenariats et améliorer la connaissance des causes des catastrophes et des solutions permettant d'en réduire le risque, en s'appuyant sur la Stratégie et le Plan d'action de Yokohama, dans le cadre du suivi de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles.

3-2-AU NIVEAU REGIONAL

Chaque année, les pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et du sahel sont victimes de catastrophes naturelles telles que la sécheresse, les inondations ainsi que de maladies animales transfrontières, de crises économiques et de conflits civils. Ces événements entraînent des pertes de vies et la destruction ou l'affaiblissement des moyens d'existence des populations et par conséquent la fragilisation de leur sécurité alimentaire et nutritionnelle. La fréquence et la nature de plus en plus complexe de ces crises nécessite une approche holistique qui intègre des actions visant à renforcer la préparation aux crises, la prévention et l'atténuation des risques par des réponses efficaces et rapides et des interventions facilitant la transition vers une condition de stabilité et de développement. Dans cette optique : des déclarations et des conventions sont prises parmi lesquelles on peut noter:

Quelques déclarations et conventions régionales sur de gestion et la prévention des catastrophes et des crises humanitaires

- ❧ l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a élaboré un nouveau Cadre Stratégique (2010-2019) qui a parmi ses objectifs l'amélioration de la préparation et de la réponse aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles au travers d'actions ponctuelles avant, pendant et après une crise. Ce cadre stratégique est à la base de la Stratégie de la FAO de gestion des risques de catastrophe en Afrique de l'Ouest et au Sahel (2011-2013).
- ❧ L'adoption de la politique de la CEDEAO en matière de prévention des catastrophes 19 janvier 2007 : le document expose le cadre de la CEDEAO pour la prévention des catastrophes dans la sous-région il se compose d'une politique commune en matière de prévention des catastrophes et d'un mécanisme opérationnel. Le document est annexé aux traités de la CEDEAO

Quelques ONG et structures régionales évoluant dans GPCCH

- ❧ CILSS (Comité permanent Inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel)
- ❧ CEDEAO (communauté économique des Etat de L'Afrique de L'Ouest)
- ❧ ECLO (Centre d'intervention antiacridienne d'urgence)
- ❧ Etc.

3-3- AU NIVEAU NATIONAL

- ☞ La Gestion des catastrophes au Burkina Faso est assuré par le MFSNF avec le biais du CONASUR (conseil National de Secours D'urgence) on retiendra pour l'essentiel que la création du CONASUR découle d'un processus qui a commencé depuis les années **1970-1973**, en effet depuis cette date les autorités ont mis en place un dispositif pour la gestion des catastrophes ainsi naissait le *Sous-Comité de lutte contre les effets de la sécheresse (SCLES) en 1972.*
- ☞ **1983** : *Commission Nationale de Lutte contre les Effets de la sècheresse(CNLES)*
- ☞ **5 Mars 1993** : *Comité Nationale de Secours d'Urgence et de Réhabilitation(CONASUR)* en vue de prendre l'ensemble des catastrophes et d'intégrer les aspects comme celui des mouvements de populations et la réhabilitation ;
- ☞ **30 décembre 2004** : (Conseil National d'Urgence et de réhabilitation) par décret N°2004/624/PRES/PM/MASSN à donner à la structure une assise nationale forte et pérenniser son action sur le terrain. Il faut préciser que ce décret a été relu et adopté en *Mars 2009* pour l'adapter au paysage institutionnel de notre pays.

Le CONASUR se veut une structure publique à vocation sociale et humanitaire, il intègre et tient compte dans son fonctionnement de la *décentralisation* (CORESUR, COPROSUR, CODESUR) et de la problématique *genre* en effet il regroupe les représentants d'une vingtaine de départements ministériels, les Gouverneurs de régions, les ONG, ces dernières étant représentées par le secrétariat permanent des ONG (SPONG) et le mouvement de la Croix-Rouge Burkinabé. La présidence du Conseil est assurée par le Ministre chargé de l'Action Sociale, la vice-présidence par le Ministre chargé de l'Administration du Territoire. Le CONASUR est chargé :

De veiller à l'intégration des risques de catastrophes dans les plans et programmes de développement. (loi d'orientation 012 -2014/AN relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes) d'adopter les plans et stratégies d'intervention ;(adoption de plans nationaux de multirisques de préparation et de réponse aux catastrophes (2007-2008 2013-2014)

d'assurer le plaidoyer, la mobilisation et le soutien en faveur de la prévention et de la gestion de secours d'urgence et de réhabilitation ;

d'assurer la coordination des actions humanitaires.

QUE FAUT-IL COMPRENDRE PAR REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES ?

En effet la réduction des risques est envisagée systématiquement dans l'exécution des programmes de préparation aux urgences, de réponse et de relèvement, l'approche réduction de risques de catastrophes (RRC) au Burkina Faso est prise en compte dans :

- ❖ **La dimension prévention** qui se traduit par des actions de formation, d'information, de sensibilisation et d'éducation à tous les niveaux (élus locaux, communautés, professionnels de divers métiers, exercice de simulations...) pour l'adoption de nouveaux comportements face aux risques qui surviennent dans notre pays et la mise en œuvre de mesures de lutte contre les vulnérabilités,
- ❖ **La dimension des secours en cas de catastrophes:** pour sauver les populations victimes de catastrophes, le gouvernement et ses partenaires apportent des secours d'urgence (sauvetage) et des aides humanitaires dans plusieurs domaines (Alimentation, Santé, Education, Hébergement, Eau, Hygiène et Assainissement ...). Pour une réponse efficace, rapide et coordonnée, le Burkina Faso s'est doté en 2009 d'un Plan de Contingence National Multirisque de Préparation et de Réponse aux Catastrophes. Ce plan de contingence est renforcé /cohabite par les plans « organisation des secours » (ORSEC).

❖ **La dimension Réhabilitation/reconstruction/relèvement:** cette dimension constitue une préoccupation majeure du Gouvernement qui l'a intégrée dans ses politiques et programmes. L'insuffisance des moyens face aux besoins souvent considérables, ne permet pas une mise en œuvre satisfaisante de cette dimension. Cependant, l'inondation survenue dans notre pays le 1er septembre 2009 a amené le gouvernement et les partenaires à prendre conscience de l'importance de ce volet, à travers une assistance pour la réhabilitation des sinistrés. Les efforts du Gouvernement sont accompagnés par les interventions de certaines ONG et Associations et des Partenaires Techniques et Financiers

En dehors du CONASUR d'autres initiatives ou mesures entrant dans le cadre du développement et du renforcement des institutions, des mécanismes et des capacités pour accroître la résilience face aux aléas sont prises par le Gouvernement et se traduisent par:

- ✓ un renforcement des capacités budgétaires, humaines de la plateforme nationale de RRC,
- ✓ la formation, l'information et la sensibilisation des communautés à la base;
- ✓ la mise en place et le renforcement des Systèmes de surveillance et d'alerte précoce au niveau sectoriel, sous régional et régional (CILSS, CEDEAO, ACMAD, AMSD, PUMA...). Ces systèmes fournissent des informations aux décideurs et acteurs (Gouvernement, Partenaires) et aux communautés de base pour la préparation et la prise de mesures et d'actions préventives.
- ✓ l'existence de mécanismes (Comités) de prévention et de gestion des épidémies à tous les échelons de l'administration sanitaire.
- ✓ la création des structures de facilitation d'accès aux logements décents et d'application des normes de construction.
- ✓ la collaboration, le partenariat que l'Etat à travers le dispositif national de gestion des catastrophes développe avec les différents acteurs pour une meilleure gestion des différents volets de la gestion des catastrophes.

DEFIS ET PERSPECTIVES EN MATIERE DE GESTION ET DE PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES ET CRISES HUMANITAIRES AU BF

❑ Doter le Burkina Faso d'institutions fortes avec des moyens pour la prévention et la gestion des catastrophes et crises humanitaires et plus précisément pour la prise en charge efficace des questions liées :



-Prévention/préparation ;

-Réponse d'urgence ;

-Réhabilitation/relèvement ;

-Coordination, mobilisation des ressources et développement de partenariat.

∞ Doter le Burkina Faso d'outils pertinents de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires (

∞ la vulnérabilité globale du pays aux catastrophes et crises humanitaires.

❑ La prise en compte de la décentralisation dans le processus de gestion et de prévention des catastrophes et des crises humanitaires avec l'implication des communautés locales

❑ L'élaboration de la loi d'orientation 012 -2014/AN relative à la prévention et à la gestion des risques des crises humanitaires et des catastrophes va certes permettre la prise en charge efficace des catastrophes et crises humanitaires notamment :

- ✓ conditions et procédures de déclaration d'état de catastrophe ou de crise,
- ✓ indemnisation des victimes,
- ✓ interdiction d'occupation de certaines zones à risques, etc.
- ✓ Cette loi permet surtout de déterminer les différents acteurs de la prévention et de la gestion des risques et catastrophes et clarifier leurs rôles et responsabilités respectives. Cependant la disponibilité des ressources financières pour son effectivité reste une préoccupation.
- ❑ Mise en place de mécanismes spéciaux au profit des groupes vulnérables (femmes enfants personnes âgées personnes en situation de handicap) en matière de prise charge et de réhabilitation des victimes des catastrophes et des crises humanitaires
- ❑ Prise en compte du volet gestion et prévention des catastrophes et des crises humanitaires dans la future politique nationale de protection sociale (PNPS) avec l'élaboration d'un programme déclinant les activités et les ressources à affectées.

CONCLUSION

La gestion des risques de catastrophes et des crises humanitaires est devenue une priorité tant au plan national qu'international, cependant, face à des risques croissants, le tout renforcé par des crises socio-politiques que traversent nos pays, le besoin de passer d'une approche réactive à une approche préventive est aujourd'hui urgente. Durant les trois 03 dernières décennies notre pays le Burkina Faso a dû faire face aux effets néfastes de graves catastrophes naturelles et des crises humanitaires (sècheresse, inondations, attaques acridiennes refugies ; rapatriés....) Au regard du caractère récurrent de ces phénomènes la prévention apparaît comme essentielle dans leur gestion.

Merci pour votre Attention



Références bibliographiques

- Loi 012 -2014/AN relative à la prévention et à la gestion des risques des crises humanitaires et des catastrophes
- Politique Nationale de protection sociale du Burkina Faso
- Politique Nationale de protection Sociale du Sénégal
- Plan de contingences multirisques de préparations et de réponses aux catastrophes 2007-2008 et 2013-2014
- Les organisations internationales et la gestion des risques et des catastrophes « naturelles » Sandrine Revêt ; Centre d'études et de recherches internationales Sciences Po
- la politique de la CEDEAO en matière de prévention des catastrophes 19 janvier 2007
- Stratégie de la FAO de gestion des risques de catastrophe en Afrique de l'Ouest et au Sahel (2011-2013).
- Plan de contingences multirisques de préparations et de réponses aux catastrophes de la COTE D'IVOIRE <http://www.environnement.gouv.ci/pollutec/CTS3%20LD/CTS%203.16.pdf>
- Communication sur la décentralisation Ouédraogo Marie Claire Educatrice Sociale (DPFSNF/Gourma)
- Communication sur la bonne gouvernance Guiguemde Vincent Educateur Social (DPFSNF/Gourma)
- Communication sur la protection sociale au Burkina Faso Tiendrebeogo Sekou Educateur Social (DPFSNF/Gourma)
- Communication sur le genre et développement Gnongre Arouna Educateur Social (DPFSNF/Gourma)